



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Vaccination des personnels funéraires contre la covid-19

Question écrite n° 37029

### Texte de la question

M. Damien Pichereau interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les perspectives de vaccination des personnels non médicaux qui peuvent parfois être exposés au virus de la covid-19, comme c'est par exemple le cas de certains métiers du funéraire. Malgré les mesures de précaution prises pour éviter les contaminations, les données médicales actuelles n'écartent pas la possibilité de transmission du virus lors de la manipulation des corps des personnes décédées, et ce malgré la réduction des modes de contamination. De plus, les personnels funéraires sont également en contact avec les proches des défunts, susceptibles d'avoir côtoyé la personne porteuse du virus avant son décès et donc, potentiellement, plus susceptibles d'être porteuses elles-mêmes. Aussi, il aimerait savoir si le Gouvernement a en sa possession des chiffres permettant d'évaluer la quantité de personnes contaminées dans ce contexte, et si ces données rendent pertinent l'ajout des acteurs du secteur funéraire dans la liste des personnes pouvant bénéficier d'une vaccination prioritaire.

### Texte de la réponse

Une stratégie spécifique de vaccination à l'endroit des professions les plus exposées à la Covid-19 est déployée depuis le 17 avril 2021. A partir du 24 avril, les professionnels des services funéraires et mortuaires de plus de 55 ans ont bénéficié d'un accès prioritaire à la vaccination contre la Covid-19. A partir du 24 mai 2021, cette mesure s'est appliquée à ces professionnels sans condition d'âge ni de santé. Dans ces conditions, leur exposition au virus a été prise en considération par les pouvoirs publics et ils ont été rapidement intégrés à notre stratégie de priorisation des publics cibles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Damien Pichereau](#)

**Circonscription :** Sarthe (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37029

**Rubrique :** Mort et décès

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 mars 2021](#), page 1973

**Réponse publiée au JO le :** [2 novembre 2021](#), page 7995